

La filière européenne des biocarburants contribue aux objectifs climatiques de l'Union

« Il est fondamental que la commission AGRI se fasse entendre clairement lors de ce vote, il s'agit d'un enjeu capital pour l'avenir de l'agriculture européenne dont tout le monde n'a pas conscience », affirment Angélique Delahaye et Michel Dantin, Députés européens., en vue du vote ce soir en commission parlementaire au sujet de la révision de la directive sur les énergies renouvelables. *« La proposition de la Commission européenne est inacceptable et est loin de faire l'unanimité »»,* complètent-ils.

La Commission propose de réduire progressivement les biocarburants de première génération de 7% à 3,8% dans les transports, après les avoir encouragés à hauteur 10% dès 2001.

« La problématique des biocarburants doit être appréhendée dans une logique d'économie circulaire », poursuit Angélique Delahaye. *« L'Europe est dépendante à 70% des importations de protéines végétales de pays tiers dont les modes de productions sont peu scrupuleux de l'environnement. Les biocarburants durables sont des coproduits des cultures européennes de protéines de haute qualité, ils sont indispensables pour la mise en place d'un plan protéine viable au niveau européen. L'Union européenne a donc un double intérêt à soutenir ces cultures ! »,* affirme Angélique Delahaye, à l'initiative de la plateforme sur les énergies verte au Parlement européen réunissant des députés suivant de près ce dossier.

« La Commission a fait une erreur stratégique en basant sa proposition sur des fake news relayées dans l'opinion publique par une minorité vocale. Nous devons en effet sortir de la polémique de l'huile de palme, en l'abandonnant progressivement. Mais nous n'avons pas à rougir des vertus de nos productions agricoles européennes ! », a réagi Michel Dantin. *« En introduisant une nouvelle catégorie de biocarburants issus de cultures « hautement durables », nous valorisons les investissements réalisés dans nos territoires ruraux et assurons une réelle décarbonation des transports. Sans ces biocarburants, nous pouvons d'ores et déjà tirer un trait sur l'Accord de Paris »,* a-t-il ajouté.

Suite au vote de ce soir, les commissions de l'environnement et de l'industrie devront intégrer l'avis de la commission AGRI dans leurs travaux. Le vote final en séance Plénière est prévu pour le mois de décembre, commenceront alors les négociations en trilogue avec le Conseil et la Commission.